

Déclaration liminaire CNESER du mardi 11 mai 2021



Madame La Ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du CNESER,

A l'heure où nous nous réunissons, l'avenir de nos jeunes est malheureusement toujours aussi sombre qu'il y a un an. Pire encore, ceux qui nous gouvernent n'ont pas tiré des leçons des premiers mois de la crise sanitaire inédite que nous affrontons. Leur manque d'anticipation est criant : les moyens humains et matériels ne sont pas au rendez-vous pour répondre aux enjeux pédagogiques et sanitaires du maintien de la continuité pédagogique. Comme l'an passé, incertitude, impréparation, échec et inégalités planent au-dessus de la session 2021 des examens. La FCPE a choisi de se mobiliser en faveur du contrôle continu, la moins pire des solutions, dans cette situation exceptionnelle. Dans deux lettres ouvertes, notre fédération a interpellé le 27 avril les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur à ce sujet, dans l'intérêt de nos enfants. De l'école maternelle aux études supérieures, tous vont payer durablement de leur santé mentale et de leur progression pédagogique les conséquences de cette pandémie. Dans ces conditions exceptionnelles, il est inacceptable de leur imposer d'être évalués comme ils l'auraient été en l'absence de crise sanitaire. En aucun cas, le maintien d'épreuves écrites, auxquelles les jeunes auront été mal et inégalement préparés, ne peut être un rempart contre la dépréciation des diplômes.

Les tutelles ministérielles n'ont hélas pas mieux géré le maintien de l'accompagnement à l'orientation que celui de la continuité pédagogique. Rappelons-le, en temps normal, rares sont les lycéens qui bénéficient pleinement des 54 heures annuelles d'éducation à l'orientation prévues, à titre indicatif, par la législation. Dans deux semaines, les élèves recevront leurs premières propositions d'admission dans l'enseignement supérieur via la plateforme Parcoursup. Il n'y a cependant pas de quoi se réjouir, leur droit à la réussite n'est pas garanti au vu des investissements insuffisants en moyens humains et matériels dont le gouvernement se satisfait. Nous le répétons, pour être effective, l'égalité des droits à la réussite pour tous les étudiants nécessite des aides pédagogiques, matérielles et médico-sociales qui sont du ressort et de la responsabilité de l'Etat. Les inégalités et la précarité étudiante progressent.

Comment nos jeunes peuvent-ils se projeter sereinement dans l'avenir alors que le budget de l'enseignement supérieur demeure déconnecté de la démographie des étudiants ? Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à faire le choix de la sélection à l'université pour les filières en tension ? La FCPE n'a cessé d'alerter sur le sujet et pourtant rien ne change, le tri scolaire et social des jeunes poursuit sa logique

implacable. La FCPE s'est toujours mobilisée pour que l'orientation de chaque jeune soit choisie et non pas subie. C'est pourquoi nous continuons de dénoncer l'utilisation par les commissions d'examen du lycée d'origine comme critère de classement des candidats. Il est inacceptable de discriminer des candidats à partir de critères aléatoires tels que la réputation du lycée d'origine et de son pourcentage de réussite au bac. Cela n'est malheureusement pas le seul défaut de Parcoursup, en attestent les rapports du Défenseur des Droits début 2019, de la Cour des Comptes et du Conseil Constitutionnel en 2020. Jusque-là, la réponse des tutelles ministérielles a été indifférence et mépris. Cela va-t-il changer en 2021 ?

De son côté, la FCPE reste mobilisée pour un système éducatif et universitaire où chaque jeune peut choisir et construire son avenir.

Je vous remercie pour votre attention.